

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Direction des ressources humaines

Arrêté du 20 septembre 2019

**portant modification de l'arrêté du 19 novembre 1975 modifié relatif aux salaires horaires
de base applicables aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases
aériennes**

NOR : TREK1927156A

(Texte non paru au Journal officiel)

**La ministre de la transition écologique et solidaire et le ministre de l'action et des
comptes publics,**

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers
des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,
notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1975 modifié relatif aux salaires horaires de base applicables
aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 septembre 2019 relatif aux classifications des ouvriers
parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 19 novembre 1975 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

- Les salaires de base horaire et mensuel à prendre en compte pour le calcul et l'application des
augmentations de salaires sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2019 pour chacune des
classifications selon les indications du tableau ci-après :

Classifications	Salaire mensuel de base au 1er janvier 2019	Salaire horaire de base au 1er janvier 2019
Ouvriers niveau 1	1 584,67 €	10,42 €
Ouvriers niveau 2	1643,98 €	10,81 €
Techniciens niveau 1-1	1 739,80 €	11,44 €
Techniciens niveau 1-2	1 875,15 €	12,33 €
Techniciens niveau 2	1 939,02 €	12,75 €
Techniciens niveau 3	2 267,51 €	14,91 €
Ingénieurs - haute maîtrise niveau 1	2 567,11 €	16,88 €
Ingénieurs - haute maîtrise niveau 2	2 662,92 €	17,51 €
Ingénieurs - haute maîtrise niveau 3	2 869,75 €	18,87 €

Article 2

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et solidaire et le directeur du budget au ministère de l'action et des comptes publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 20 septembre 2019

Pour la ministre et par délégation
Le directeur des ressources humaines,

Jacques CLEMENT

Pour le ministre de l'action et des
comptes publics

Pour le ministre et par délégation
L'ingénieur en chef des mines chargé de la
4ème sous-direction

Laurent PICHARD